



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Präsidentialverfügung

Décision présidentielle 28 octobre 1983

Decisione presidenziale 1890

Conférence de réconciliation dite
"Comité du Dialogue National au Liban"

Sur proposition du Département fédéral des affaires étrangères
 du 28 octobre 1983

D'entente avec le Département fédéral de justice et police
 (Ministère public de la Confédération)

il est décidé de

- 1) charger le Service de police du Ministère public de la Confédération de prendre contact avec les cantons romands pour la mise à disposition d'une trentaine d'hommes, selon la clé de répartition contenue dans le télex en annexe;
- 2) accorder au Département fédéral des affaires étrangères un dépassement de crédit d'un montant de Fr. 100'000.-.

Ce crédit sera inscrit sous une rubrique ad hoc du budget du Département fédéral des affaires étrangères.

Pour extrait conforme:

Protokollauszug an:				
<input type="checkbox"/> ohne / <input checked="" type="checkbox"/> mit Beilage				
z. V.	z. K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	6	-
	X	EDI	1	-
X		EJPD	6	-
	X	EMD	1	-
	X	EFD	1	-
	X	EVD	1	-
	X	EVED	1	-
	X	BK	3	-
	X	EFK	2	-
	X	Fin. Del.	2	-

422200Z PGE CH 26.1.83 GE 3326/7594 REF. H. THIEVENT/CHEF DE

LA SURETE

OFFICE FEDERAL DE LA POLICE BERNE

U R G E N T

MONSIEUR HUBER

CHEF DE LA POLICE FEDERALE

BERNE

CONCERNE : CONFERENCE SUR LA PAIX AU LIBAN

MONSIEUR LE CHEF DE LA POLICE FEDERALE,

COMME VOUS LE SAVEZ, LA CONFERENCE SUR LA PAIX AU LIBAN SE TIENDRA A GENEVE DES LE 31 OCTOBRE 1983, A L'HOTEL INTERCONTINENTAL. CETTE CONFERENCE A ETE ACCEPTEE PAR LES AUTORITES FEDERALES QUI, PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SE SONT ENGAGEES A ASSURER SA SECURITE.

LES DERNIERS EVENEMENTS SURVENUS AU LIBAN NOUS OBLIGENT A MODIFIER LE DISPOSITIF DE SECURITE INITIALEMENT PREVU ET NOUS NE SOMMES, DES LORS, PLUS EN MESURE DE FAIRE FACE A LA SITUATION AVEC NOS MOYENS PROPRES. C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE NOUS SOLLICITONS L'AIDE DES CANTONS ROMANDS POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE TRENTAINE D'HOMMES A FOURNIR SELON LA CLE DE REPARTITION SUIVANTE :

VAUD	= 12 HOMMES
FRIBOURG	= 4 HOMMES
NEUCHÂTEL	= 5 HOMMES
VALAIS	= 5 HOMMES
JURA	= 2 HOMMES
LAUSANNE-VILLE	= 3 HOMMES

LES FRAIS CONSECUTIFS A CET ENGAGEMENT QUI DEVRAIENT ETRE PRIS EN CHARGE PAR LA CONFEDERATION, SONT FIXES PAR LES TAUX PREVUS DANS LA "CONVENTION SUR LES FRAIS D'INTERVENTIONS DE POLICE EXTRA-CANTONALES SELON L'ART. 16 DE LA CONSTITUTION FEDERALE", A SAVOIR :

- INDEMNITE FORFETAIRE PAR JOUR ET PAR HOMME DE FR. 75.--

- INDEMNITE DE SUBSISTANCE PAR ET PAR HOMME DE FR. 50.--

- * L'ENTREE EN SERVICE EST PREVUE LE LUNDI 31 OCTOBRE 1983 A 1000 H.,
- * HOTEL DE POLICE, BOULEVARD CARL-VOGT 19, A GENEVE. LES HOMMES
- * SE PRESENTERONT AVEC LEUR ARME ET MUNITION PERSONNELLES. LE SERVICE
- * SE FERA EN TENUE CIVILE EXCLUSIVEMENT.

- * NOUS VOUS REMERCIONS D'ORES ET DEJA DE L'ATTENTION QUE VOUS VOU-
- * DREZ BIEN PRETER A LA PRESENTE DEMANDE ET, EN CAS D'ACCORD, NOUS
- * VOUS SAURIONS GRE DE LA TRANSMETTRE AUX COMMANDANTS DE POLICE DES
- * CANTONS INTERESSES QUI ONT DEJA ETE INFORMES VERBALEMENT DE NOS
- BESOINS.

* 28.10.83/1015/CT

CHEF POLICE GENE

* 5

30610A SAP CH

* 30640Z IPS CH

28/10/83/1144/IB

BA Polizeiwesen
E 28. OKT. 1983

28.10.83/11:43



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

3003 Berne, 28 octobre 1983

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Au Conseil fédéral

Conférence de réconciliation dite
"Comité du Dialogue National au Liban"

(Ministère public de la Confédération)

Nous nous référons à nos notes des 21 et 25 octobre 1983 concernant la réunion d'une conférence de réconciliation dite "Comité du Dialogue National au Liban" qui se tiendra dès lundi 31 octobre 1983 à l'hôtel Intercontinental à Genève.

La police de la République et Canton de Genève, qui pensait être en mesure d'assurer seule la sécurité des participants à cette conférence, vient par télex de faire savoir au Chef de la police fédérale qu'elle sollicitait l'aide des cantons romands pour la mise à disposition d'une trentaine d'hommes. La police genevoise, pour étayer sa requête, se réfère aux derniers événements survenus au Liban. Il nous paraît en effet que la réunion qui aura lieu la semaine prochaine à Genève pose de très nombreux et délicats problèmes de sécurité. Vous trouverez le texte du télex de la police genevoise en annexe.

Nous vous proposons donc d'adopter le projet de décision ci-joint.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Pierre Aubert

Annexes: 2.

4222001 PGE CH 28.1.83 GE 3324/7394 REP. N. THIEVENT/CHIEF DE
LA SURETE

POLICE FEDERAL DE LA POLICE BERNE

Conférence de réconciliation dite
"Comité du Dialogue National au Liban"

Sur proposition du Département fédéral des affaires étrangères
du 28 octobre 1983

D'entente avec le Département fédéral de justice et police
(Ministère public de la Confédération)

il est décidé de

- 1) charger le Service de police du Ministère public de la Confédération de prendre contact avec les cantons romands pour la mise à disposition d'une trentaine d'hommes, selon la clé de répartition contenue dans le télex en annexe;
- 2) accorder au Département fédéral des affaires étrangères un dépassement de crédit d'un montant de Fr. 100'000.-.

Ce crédit sera inscrit sous une rubrique ad hoc du budget du
Département fédéral des affaires étrangères.

Pour extrait conforme:

* 10 HOMMES
* 4 HOMMES
* 3 HOMMES
* 3 HOMMES
* 3 HOMMES
* 3 HOMMES

CONSECUTIFS A CET ENGAGEMENT QUI DEVIENNT ETRE PRISE EN
LA CONFEDERATION, SONT FIXES PAR LES TAUX PREVUS DANS
L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION FEDERALE, A SAVOIR
PAR JOUR ET PAR HOMME DE FR. 75.--
DE SUBSISTANCE PAR JOUR ET PAR HOMME DE FR. 50.--

* H
 422200Z PGE CH 28.1.83 GE 3326/7594 REF. H. THIEVENT/CHEF DE
 LA SURETE

* OFFICE FEDERAL DE LA POLICE BERNE

* U R G E N T

* RRRRRRRRRR

* MONSIEUR HUBER

* CHEF DE LA POLICE FEDERALE

* BERNE

* CONCERNE : CONFERENCE SUR LA PAIX AU LIBAN

* MONSIEUR LE CHEF DE LA POLICE FEDERALE,

* COMME VOUS LE SAVEZ, LA CONFERENCE SUR LA PAIX AU LIBAN SE TIENDRA
 * A GENEVE DES LE 31 OCTOBRE 1983, A L'HOTEL INTERCONTINENTAL. CETTE
 * CONFERENCE A ETE ACCEPTEE PAR LES AUTORITES FEDERALES QUI, PAR VOIE
 * DE CONSEQUENCE, SE SONT ENGAGEES A ASSURER SA SECURITE.

* LES DERNIERS EVENEMENTS SURVENUS AU LIBAN NOUS OBLIGENT A MODIFIER
 * LE DISPOSITIF DE SECURITE INITIALEMENT PREVU ET NOUS NE SOMMES,
 * DES LORS, PLUS EN MESURE DE FAIRE FACE A LA SITUATION AVEC NOS
 * MOYENS PROPRES. C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE NOUS SOLLICITONS
 * L'AIDE DES CANTONS ROMANDS POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE TREN-
 * TAINE D'HOMMES A FOURNIR SELON LA CLE DE REPARTITION SUIVANTE :

* VAUD	= 12 HOMMES
* Fribourg	= 4 HOMMES
* NEUCHÂTEL	= 5 HOMMES
* VALAIS	= 5 HOMMES
* JURA	= 2 HOMMES
* LAUSANNE-VILLE	= 3 HOMMES

* LES FRAIS CONSECUTIFS A CET ENGAGEMENT QUI DEVRAIENT ETRE PRIS EN
 * CHARGE PAR LA CONFEDERATION, SONT FIXES PAR LES TAUX PREVUS DANS
 * LA 'CONVENTION SUR LES FRAIS D'INTERVENTIONS DE POLICE EXTRA-
 * CANTONALES SELON L'ART. 16 DE LA CONSTITUTION FEDERALE', A SAVOIR :

* - INDEMNITE FORFETAIRE PAR JOUR ET PAR HOMME DE FR. 75.--

* - INDEMNITE DE SUBSISTANCE PAR JOUR ET PAR HOMME DE FR. 50.--

